

**COMMUNE DE COSSÉ-EN-CHAMPAGNE**  
**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU**  
**JEUDI 3 MARS 2016 A 20H30**

*Date de convocation : 25/02/2016*

*Date d'affichage : 25/02/2016*

*Conseillers en exercice : 11*

*Présents: 10    Votants: 11*

*L'an deux mil seize, le trois mars à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire.*

*Etaient présents : MMES M-C MORAND, C. DAVID, S. FOURMOND et Mrs R. OGER, M. BAUDOIN, G. BELAIR, S. COIGNARD, S. FOUCHER, J-F GARREAU et J-J LISSILLOUR.*

*Formant la majorité des membres en exercice.*

*Absent excusé: Mr Ch. HERBERT, lequel a donné son pouvoir à Jean-Jacques LISSILLOUR.*

*Mickaël BAUDOIN a été nommé secrétaire de séance,*

*Marie-Jo MESNIL, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.*

**1 Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 4 février 2016 à l'unanimité ;**

**2 Communauté de Communes : Avis à donner sur le schéma de mutualisation 2015/2021 ;**

Vu le schéma de mutualisation élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour la période 2015-2021,

Après en avoir pris connaissance,

L'ensemble du conseil émet un avis favorable à ce schéma de mutualisation.

**3 Préparation budgétaire :**

**a Présentation de l'analyse et esquisse budgétaire,**

Avant de décider des crédits budgétaires à inscrire au budget primitif 2016, Madame le Maire présente à l'ensemble du conseil, la situation budgétaire de la commune sur les exercices antérieurs et les incidences pour les exercices 2016 et suivants.

Elle rappelle pour mémoire : la somme importante octroyée pour les mises en non-valeur : 7879.75 € et la baisse des dotations de fonctionnement : 5394 € en 2015.

Jean-Jacques Lissillour donne lecture du courrier que lui a adressé Christian Herbert relatif à la situation financière de la commune.

L'ensemble des conseillers sont unanimes pour dire que des économies draconiennes doivent être réalisées et qu'il faut étudier toutes les pistes possibles :

Renégociation de la dette ;

Réduction des charges de personnel ;

Suppression de toutes les dépenses qui ne sont pas indispensables ;

Réduction du pôle électricité et chauffage de tous les bâtiments communaux ;

Possibilité de mise en vente du préfabriqué situé dans la cour de l'école n'ayant plus d'utilité ; (L'entreprise Modul'Création, fournisseur, a été contactée à cet effet). Les conseillers demandent qu'il soit également mis en vente sur le Bon Coin. Jean-Jacques Lissillour ira prendre des photos intérieur/extérieur.

Rappel : Lors de la précédente réunion, il a été décidé de vendre le bâtiment communal, 1 rue des Fours à Chaux ; (les démarches sont entreprises).

**b Programmation des travaux de voirie 2016,**

Madame le Maire présente au Conseil la liste des travaux les plus urgents à réalisés, vus en amont avec Olivier Cottreau, technicien de la Communauté de Communes et Roland Oger, adjoint, le 19/02/16, pour un coût total estimatif de 1 463.30 € HT 1 755.96 € TTC :

	PATA		SANDWICH		DIVERS
	M <sup>2</sup>	€	M <sup>2</sup>	€	
VC 114 LE HALAIS	15	52.50			
CR LE HALAIS					Désherbage en axe (enduit Usagé)
LES CRESANTIERES	30	105.00	290	658.30	Reprise entrée en enduit (reste de l'enduit usagé)
VC 103 DES HELBERDIERES	15	52.50			Curage fossé à prévoir
CR DE LA VEILLONNIERE	65	227.50			Enduit usagé (entretien???)
CR LA NOVALE	20	70			Désherbage
RUE DES ECOLES	25	87.50			
CHEMIN DES DEMOISELLES	25	87.50			
ROUTE DE BANNES	35	122.50			
CLOS DE LA MORINIÈRE					Reprise Pata 2 m <sup>2</sup> (piège à eau)
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	<b>805.00</b>	<b>290</b>	<b>658.30</b>	

Le Conseil prend acte de la proposition du technicien et demande que la commission voirie se réunisse afin d'appréhender sur le terrain les réels besoins avant toute décision.

La commission voirie se réunira donc samedi 12 mars 2016 à 9h30. Le rendez-vous est donné à la mairie.

### c Renégociation de l'emprunt

#### CRCA,

Considérant la situation financière de la commune,

Considérant l'ampleur de la dette et les conditions financières actuelles,

Il convient de renégocier la dette,

Un emprunt a été réalisé pour la reprise du multi-service en 2011 au Crédit Agricole,

Considérant les nouvelles conditions proposées par le Crédit Agricole au 26/06/2016, qui rabaisserait les annuités d'emprunt de 7 211.44 € à 4 071.36 €, lesquelles seraient intégralement couvertes par les loyers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Autorise Madame le Maire à signer le contrat aux conditions ci-dessous :

	Situation initiale au 10/12/2011	Situation au 25/06/2016	Proposition au 25/06/2016
Capital restant du	59 000 € (1)	35 376.72 € (3)	37 000 € (5)
Intérêts	12 987.54 € (2)	4 286.08 € (4)	3 713.79 € (6)
Taux	4.07 %	4.07 %	1.90 %
Annuité	7 211.44 €	7211.44 €	4 071.36 €
Trimestres restants	40	22	40
Dernière annuité	10/09/2021	10/09/2021	25/03/2026
Coût total emprunt	71 987.64 € (1)+(2)		73 038.63 € = {(1)+(2)} - {(3)+4}+ {(5)+(6)}
Coût total restant du		39 662.80 € (3)+(4)	40 713.79 € (5)+(6)
Coût révision			1 050.89 € (1.78 %)

A propos du commerce multi-services, il a été suggéré, d'une part, l'idée de proposer à Valérie Bourny, locataire des murs, le rachat de ce local si cela l'intéresse. Mais il a été également souligné, d'autre part, qu'il est important de garder la main sur ce commerce afin de pérenniser le service à la population, pivot de la vie d'un village. Affaire à suivre...

#### SFIL

Puis Madame le Maire présente la proposition de la banque SFIL pour un emprunt réalisé pour l'aménagement du bourg mais qui n'est pas satisfaisante compte tenu du montant des taux trop élevés :

	Situation initiale au 01/03/2006	Situation au 01/06/2016	Proposition au 01/06/2016
Capital restant du	95 000 € (1)	56 469.65 € (3)	59 669.65 € (5)
Intérêts	46 779.66 € (2)	13 127.15 € (4)	16 522.77 € (6)

Taux	4.43 %	4.43 %	3.25 %
Annuité	7 163.88 €	7 163.88 €	4 915.64 €
Trimestres restants	80	39	62
Dernière annuité	01/12/2025	01/12/2025	01/11/2031
Coût total emprunt	141 779.66 € (1)+(2)		148 375.25 € = {(1)+(2)} - {(3+4)} + {(5)+(6)}
Coût total restant du		69 596.80 € (3)+(4)	76 192.42 € (5)+(6)
Coût révision			6 595.62 € (7%)

Il est alors suggéré de revoir cette proposition.

### Caisse d'Epargne

En ce qui concerne l'emprunt de 150 000 € réalisé pour l'agrandissement de l'école, la Caisse d'Epargne estimant les indemnités à 19 963 €, ne fait en conséquence pas de proposition.

Une demande d'intervention a été faite auprès du député, Monsieur Guillaume Chevrollier, qui a son niveau pourra peut-être faire fléchir les banques plus aisément.

Sébastien Coignard informe le conseil qu'il existe dans le secteur privé des courtiers en finances chargés de cette démarche et va se renseigner si cela existe également pour les collectivités territoriales.

### CAF

Pour l'emprunt de 62 500 € réalisé auprès de la CAF pour la salle des fêtes à taux 0 sur 10 ans 2011-2020, nous sommes de l'attente de la réponse à notre demande de remboursement en différé.

### MSA

De même pour l'emprunt de 55 000 € réalisé auprès de la MSA pour la salle des fêtes au taux de 2 % sur 10 ans 2011-2020.

### d Vote du montant de l'indemnité du maire et des adjoints :

Madame le Maire voulait proposer de réduire le montant des indemnités des élus comme suit :

Indemnité du maire : - 10 %

Indemnité des adjoints : - 5%

Mais un texte de loi vient de sortir, lequel fixe le montant des indemnités des élus pour les communes inférieures à 1000 habitants de manière rigide. Il n'est plus question de seuil minimum-maximum.

Des nouvelles négociations sont en cours à ce sujet sur le plan national.

Mme le Maire propose la solution de faire un don à la commune en fin d'année comme d'autres petites communes pensent le faire.

Des membres du conseil soulignent que - 10 %, - 5 % restent des actions insuffisantes.

### e Cimetière :

#### - Tarification pour le jardin du souvenir,

Madame le Maire présente le prix de revient du jardin du souvenir comme suit en incluant éventuellement le prix de la stèle

Nature	Coût € TTC
Sable + graviers AGRIAL	135.85
Buis HUAULT	74.80
Philippe 16.72 € x 8 h	133.76
Stèle	617.50
<b>Total</b>	<b>961.91</b>
Nb de plaques potentielles	24
Prix de revient	40.08
Plaques	50.00

Coût total/personne	90.08 €
---------------------	---------

Le Conseil décide de ne pas faire poser de stèle dans l'immédiat, cela sera réétudié si le besoin se présente. Et Stéphane Foucher propose d'apporter une grosse pierre sur laquelle pourraient être fixées les plaques et inscrire « jardin du souvenir » bien que la délimitation avec les cailloux et le buis puisse suffire à eux-mêmes.

Les plaques seront financées directement par les intéressés qui le souhaitent.

Le prix de revient du jardin du souvenir est ainsi ramené à 344.41 € TTC.

Le conseil décide de donner la possibilité aux intéressés de disperser les cendres gratuitement après enregistrement du titulaire par les familles sur un registre réservé à cet effet en mairie.

**- Révision des tarifs des concessions;**

Madame le Maire propose de réviser les tarifs des concessions cimetières, lesquelles datent de 2001 ;

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

	Tarifs votés 2016	
	Concessions inhumation	Concessions urne funéraire
15 ans	45 €	20 €
30 ans	60 €	30 €
50 ans	120 €	60 €

**f Scolaire :**

**- Révision du contrat du photocopieur de l'école,**

La commune loue un photocopieur à l'entreprise DACTYL BUREAU depuis l'année 2007,

Par ailleurs trois imprimantes sont raccordées aux ordinateurs, très consommatrices de toner,

Considérant les deux devis ci-dessous présentés pour acter un nouveau contrat de location pour un appareil copieur/scanner/imprimante,

	DACTYL BUREAU			DBR MINOLTA
	Ancienne formule 2015	Projet nouveau contrat		Proposition
Un photocopieur en location (matériel reconditionné)	760.92 €			
3 imprimantes raccordées aux ordinateurs	1 044.54 €			
Un copieur/scanner/imprimante en location Raccordé aux 3 ordinateurs		805.20 €/an (matériel reconditionné)		886.80 €/an + frais d'installation 140 €
Coût total annuel	1 805.46 € TTC	805.20 € TTC		1026.80.00 € TTC

Le Conseil Municipal, choisit l'entreprise DACTYL BUREAU et autorise Mme la Maire à signer le contrat pour un coût total annuel de 805.20 € TTC.

**- Suppression du contrat de Corinne Billeaux et proposition d'un nouveau contrat avec diminution des heures à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016,**

En séance du 04 février, il a été décidé de réduire les coûts pour la cantine scolaire et compte tenu de la baisse des effectifs, de réduire les heures effectuées par Corinne Billeaux en supprimant celles réalisées sur le temps des repas.

Vu l'accord de l'intéressée qui a bien convenu qu'elle était en sureffectif,

Décide de supprimer le poste d'aide à la cantine scolaire correspondant à 18 heures par mois ;

Créer le poste uniquement pour le ménage de la salle des fêtes pour 17 heures par mois.

**- Demande des enseignantes pour une classe transplantée ;**

Madame le Maire présente la demande de classe transplantée des enseignantes comme suit :

Quiberon : du mercredi 15/06 au vendredi 17/06/16

Planète Sauvage : 19/04/16

Demande de subvention de la part de l'école pour organiser les sorties scolaires de l'année 2015/16 :

	Quiberon	Planète Sauvage	Total
Transport	1 745.00	945.00	2 690.00
Accueil	5 164.80	245.00	5 409.80
Total	6 909.80	1 190.00	8 099.80
NB ELEVES	26	20	46
Coût/élève	265.76	59.50	
Coût/élève/3	88.59	19.83	
Nb élèves Cossé	23	17	
Coût Cossé	2 037.57	337.10	2 374.67

Compte tenu de la situation financière de la commune,

Le Conseil Municipal, après un long débat,

Décide de ne pas octroyer de crédits pour la classe transplantée.

De plus il avait été décidé d'accorder une classe transplantée tous les trois ans afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une classe transplantée au cours de son cursus primaire.

La dernière ayant eu lieu en 2014, elle ne pourrait donc avoir lieu avant 2017.

#### g Vote des taux d'impositions pour l'année 2016 ;

Madame le Maire présente les différentes simulations pour fixer les taux d'impositions de l'année 2016 :

#### SIMULATION POUR AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION

	Bases 2015	taux 2015	Produits 2015	5%	PRODUIT	6%	PRODUIT	7%	PRODUIT
TH	212 100,00 €	18,62%	39 493,00 €	19,55 %	41 465,55 €	19,74%	41 868,54 €	19,92%	42 250,32 €
TFNB	136 800,00 €	25,89%	35 418,00 €	27,18 %	37 182,24 €	27,44%	37 537,92 €	27,70%	37 893,60 €
TFB	134 500,00 €	34,83%	46 846,00 €	36,57 %	49 186,65 €	36,92%	49 657,40 €	37,26%	50 114,70 €
TOTAL			121 757,00 €		127 834,44 €		129 063,86 €		130 258,62 €
PLUS-VALUE					6 077,44 €		7 306,86 €		8 501,62 €

	8%	PRODUIT	10%	PRODUIT
TH	20,11%	42 653,31 €	20,48%	43 438,08 €
TFNB	27,96%	38 249,28 €	28,48%	38 960,64 €
TFB	37,62%	50 598,90 €	38,31%	51 526,95 €
TOTAL		131 501,49 €		133 925,67 €
PLUS-VALUE		9 744,49 €		12 168,67 €

Le Conseil étudie très attentivement ces propositions, tous sont unanimes pour dire qu'une augmentation importante s'avère nécessaire pour redresser l'équilibre budgétaire, toutefois, ils souhaitent attendre le résultat des négociations avec les banques et des réflexions sur les restrictions budgétaires pour prendre une décision.

#### 4 Communes nouvelles – Bilan des rencontres avec les maires et adjoints des communes de Bannes et Cossé ;

Au cours des rencontres entre maires et adjoints les lundis 1<sup>er</sup> 8 15 et 22 février 2016, il a été dressé une charte dans laquelle sont listés les grandes orientations de la commune nouvelle.

Toutefois, à la lecture des éléments financiers de chacune des communes, le Maire de Bannes a décidé d'attendre la présentation d'un redressement financier de la part de la commune de Cossé-en-Champagne.

La séance est levée à 23h55.

**Prochaine séance : Jeudi 24 mars 2016 à 20h30 pour faire le point des négociations.**